



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ

Bureau de la citoyenneté et des
professions réglementées

**DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE VOITURE DE
TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (V.T.C)**

À adresser par courrier à l'adresse suivante :
2 mois avant l'expiration de votre carte

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

DAPIC – Bureau de la Citoyenneté et des Professions Réglementées

5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105

95010 CERGY-PONTOISE Cedex

mail : pref-reglementation@val-doise.gouv.fr

N.B. : Aucune vérification de dossier ne sera faite sur place

VOS COORDONNÉES

NOM : **Prénom :**

Nom de jeune fille :

Né(e) le : **à**
(Ville - Département - Pays)

Adresse complète :
.....
.....

Code postal : **Ville ou commune :**

N° de Téléphone fixe : **N° de Portable :**

Adresse électronique : **@** **N° de fax :**



Internet des services de l'Etat dans le département: <http://www.val-doise.gouv.fr>
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX– Tél. : 01 34 20 95 95 – Fax : 01 30 32 86 62
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures

Pour obtenir le renouvellement de cette carte, vous devez joindre les documents suivants :

- le formulaire de demande de renouvellement d'une carte professionnelle,
- l'attestation d'un stage de formation continue, d'au moins 7 heures, effectué auprès d'un centre de formation VTC agréé,
- le certificat médical d'aptitude physique à la conduite (délivré par un médecin agréé par le Préfet du Val d'Oise), en application de l'article R 221-10 du code de la route, de moins de 2 ans (*original, qui vous sera retourné*),
- la photocopie recto-verso de la carte VTC en votre possession,
- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation,
- 1 photo d'identité,
- 1 justificatif de domicile à votre nom (*en cas d'hébergement, fournir une attestation de l'hébergeant et copie de sa pièce d'identité, ainsi qu'un document officiel votre nom et adresse (une attestation de la sécurité sociale de rattachement au Val d'Oise ou attestation du centre des impôts pour un changement d'adresse)*).

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. (...)

Article 441-7 du code pénal

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

A le

Signature

